Une société qui ne protège pas ses enfants n'a PAS D'AVENIR !!!

L'arme la plus puissante de l'homme est sa RAISON : c'est ce qui le différencie de l'animal.

Les drogues altèrent la RAISON. C'est le point essentiel de la définition des drogues. (Voir Déf publiée en 2006 par l'Académie de Médecine)

Pour mémoire, je rappelle ici la définition du mot "drogue" :

- Poison pour l'organisme
- Modification des perceptions, de la capacité de réflexion et de la mémoire
- Dépendance

Il existe de très nombreuses drogues mais aujourd'hui nous parlons plus spécifiquement du cannabis, et au vu de cette définition, nous pouvons dire que le cannabis EST une drogue.

Je pense que nous pourrions parler du cannabis pendant des jours et des jours sans épuiser le sujet. Entre l'herbe, la résine, les extraits concentrés, fumés, vaporisés, le dabbing, le chanvre, les cannabinoïdes, le cannabis synthétique.... Etc.... (y compris le cannabis « light », le cannabis médical, les protéines de chanvre...)

La question est : "Faut-il Légaliser, oui ou non ?"

C'est une question qui revient régulièrement sur le devant de la scène.

Considérons le bon sens élémentaire :

Une société sans lois, sans "règles du jeu" ne peut pas survivre.

Imaginez que vous deviez prendre votre voiture et que le code de la route n'existe pas ?

Vous seriez constamment en danger, n'est-ce pas ?

Ces lois sont faites pour protéger l'individu et la société des comportements dangereux. C'est pour cela que les drogues sont interdites, et il n'y a pas d'autre raison.

Pour le cannabis, il y a donc deux questions que nous devons nous poser :

- 1. Le cannabis est-il "OUI" ou "NON" dangereux et comment ?
- La dépénalisation/légalisation diminuerait-elle ou augmenterait-elle sa consommation?

1. La réponse à la première question :

A l'heure actuelle, plus aucun doute n'est permis quant à la dangerosité du cannabis. Les conséquences physiques, psychologiques génétiques et même épigénétiques peuvent être énumérées.

Pour rappel, voici un résumé des conséquences de la consommation de cannabis.

Au niveau physique:

- Toxicité physiologique est bien supérieure à ce qu'elle était dans les années 60/70.
- Des effets cancérigènes bien supérieurs à ceux du tabac : gorge / système respiratoire / cancer des testicules.
- Problèmes cardiaques (The Lancet conclut que le risque d'infarctus du myocarde serait multiplié par 5),
- Problèmes vasculaires, artérite (ensemble des lésions affectant les artères qui s'accompagnent d'un rétrécissement du calibre des artères)
- Accidents vasculaires cérébraux (AVC)
- Douleurs : dos, jambes, poitrine, estomac et tête,
- Modification de la structure des spermatozoïdes,
- Troubles de la grossesse et conséquences pour l'enfant à naître avec altération des capacités mentales et/ou malformations.
- Perturbation du système endocrinien,
- Immunodépression (diminution des défenses immunitaires),
- Bronchite, maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC),
- · Lésions cérébrales parfois irréversibles,

Au niveau psychique:

- Élimination de la volonté
- Altération des sensations,
- Ivresse (rires stupides, perte du contrôle moteur et mental),
- Troubles de la coordination des mouvements et de l'équilibre,
- Hallucinations,
- Troubles de la mémoire, maladie d'Alzheimer, etc.
- Difficulté à étudier, déficit d'attention,
- Désinhibition (passage à l'acte, prise de risque),
- Perte du syndrome de motricité
- Diminution des réflexes,
- Développement de troubles anxieux, paranoïa, délire,
- Troubles dépressifs,
- Apathie, somnolence et manque d'enthousiasme,
- Changement de personnalité,
- Troubles psychotiques, y compris la schizophrénie
- · Suicides.
- Dépendance,
- Augmentation de la consommation,
- Passage à d'autres drogues : polytoxicomanie.

Au niveau génétique :

- Modifications génétiques jusqu'au chromothripsis¹ (explosion des chromosomes), en cause dans les cancers infantiles (3-4 ans)
- Risque de « reprogrammation du sperme et de création de spermatozoïdes mutants ».

Au niveau épigénétiques :

Ce sont des découvertes récentes : des effets « **épigénétiques** » ont été démontrés pour le THC mais n'ont pas encore été étudiés pour les autres cannabinoïdes...

Parmi ces effets, on peut noter par ex la diminution de la capacité à éprouver du plaisir, la perturbation de « l'horloge biologique » (vieillissement accéléré), maladie d'Alzheimer, cancers, maladies neurodégénératives, infections chroniques, certaines maladies rares... !!!

Et, la « cerise sur le gâteau », ces modifications sont transmises aux générations futures !!!

Remarque:

De nombreuses personnes appuient leur argumentation en comparant le cannabis avec l'alcool ou le tabac qui sont licites :

1. <u>Différence avec le tabac</u>: Le tabac est addictif. Il est un poison pour le corps et provoque la mort indirecte de près de 70 000 personnes en France. On a mis près de 60 ans pour s'apercevoir que le tabac est un fléau et qu'il faut en interdire / réduire l'usage. **Or le cannabis est 5 à 7 fois plus toxique que le tabac** en ne parlant que de toxicité physiologique!

Dire que le cannabis « n'a jamais tué personne » et « qu'il n'existe pas de risque de surdose de cannabis » est un argument irrecevable : a-t-on jamais vu quelqu'un mourir d'une surdose de tabac ?

2. Différence avec l'alcool :

Le cannabis est liposoluble et très lipophile. De ce fait il quitte très vite la circulation sanguine (en phase aqueuse) pour aller se loger dans les tissus graisseux du corps et s'y accumuler (principalement le cerveau et les nerfs... d'où les effets psychotropes). La demi-vie (temps pour éliminer la moitié du produit ingéré) est particulièrement longue : de 96 à 192 h (soient 4 à 8 jours) ce qui signifie qu'une personne qui a fumé un joint le week-end pour se détendre en a encore la moitié le week-end suivant et va accumuler d'autant plus et avoir des effets psychotropes plus importants et plus durables.

De plus, le cannabis accumulé peut être « relargué » dans la circulation et **provoquer** des accidents même des années après (synthèse de l'INSERM 2001).

A côté de cela l'alcool est principalement hydrosoluble et de ce fait on peut, avec une prise de sang, établir un « effet-dose » et déterminer un seuil au-delà duquel il est interdit de conduire. On peut affirmer, si l'alcoolémie est négative que la personne n'était pas sous l'influence de l'alcool.

De ce fait aussi, l'élimination de l'alcool est beaucoup plus rapide et plus complète (24 h à 36 h maximum).

Ainsi, il est donc « acceptable » pour une personne de consommer « **modérément** » de l'alcool de temps en temps, si elle ne conduit pas juste après, mais c'est faire preuve d'une grande ignorance que d'en faire de même pour le cannabis.

Il faudrait donc, si on veut absolument dépénaliser (ou légaliser) le cannabis, enlever le permis de conduire de toute personne qui en consomme et l'éliminer de tout poste « à risque » dans son travail...

2. La réponse à la deuxième question :

Les statistiques des états qui ont légalisé (ou dépénalisé) sont catastrophiques en termes de consommation, d'hospitalisations, d'accidents, d'échec scolaire, de criminalité, de trafic....

Je suis personnellement allé à Amsterdam, Vancouver, Denver (Colorado), à Portland (Orégon), à Seatle (Washington)... et j'ai pu constater de moi-même les dégâts engendrés!

Voici quelques articles récents :

- Cannabis : en Californie, le marché noir prospère, malgré la légalisation
- La réalité de l'herbe légale en <u>Californie</u> (article très long mais très complet)
- Les Pays-Bas, « pays du fromage, de la cocaïne et des meurtriers »
- Faut-il légaliser le cannabis dit récréatif par le Pr Jean Costentin
- Le bilan calamiteux de la <u>légalisation en Californie</u>

Il faut aussi penser aux enfants : Approvisionnement du marché des mineurs

Les adolescents constituent une part importante des usagers.

Faut-il légaliser ou non la distribution et l'usage de cannabis pour tous, mineurs compris ?

Si oui, peut-on imaginer les conséquences incalculables qu'entraîneraient une telle irresponsabilité et la révolte légitime des parents mis à mal dans leurs tâches d'éducation?

En revanche, si les mineurs sont exclus, cela multiplierait le trafic illicite en direction des plus jeunes d'autant plus facilement que la distribution serait mise en place pour les majeurs. Quel créneau commercial pour les trafiquants ! Et c'est ce qui se passe dans les états qui ont légalisé !!!

Peut-on envisager une « production et une distribution contrôlée »?

Le contrôle de la vente est totalement utopique : espérer que seuls les adultes fumeraient du cannabis ?

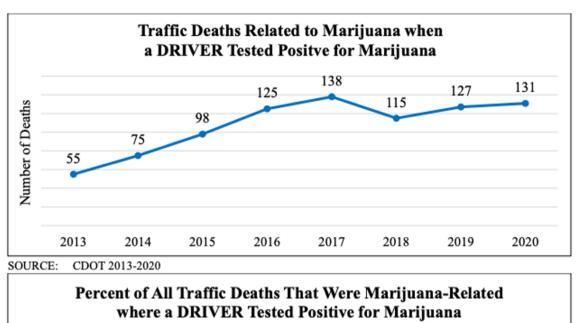
Il est interdit de vendre du tabac ou de l'alcool aux moins de 18 ans... Et pourtant!

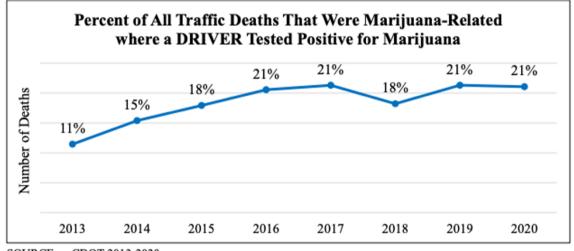
Il y a aussi les statistiques qui ne peuvent mentir :

Le programme Rocky Mountain High Intensity Drug Trafficking Area (RMHIDTA) a publié des rapports annuels chaque année depuis 2013 pour suivre l'impact de la légalisation de la marijuana récréative au Colorado. L'objectif est de fournir des données et des informations afin que les décideurs politiques et les citoyens puissent prendre des décisions éclairées sur la question de la légalisation de la marijuana.

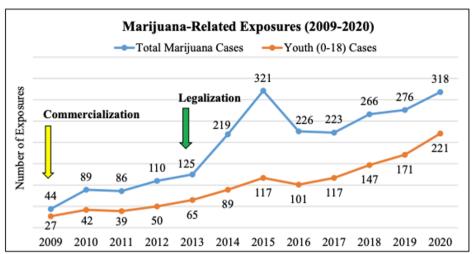
Mais des images parlent souvent mieux que 10000 mots.

En voici quelques extraits du rapport de septembre 2021 :



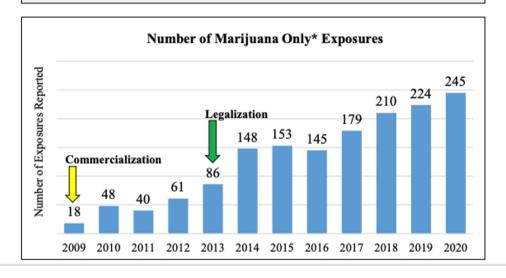


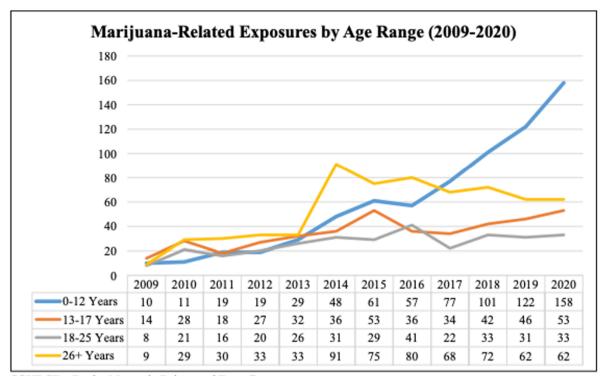
Poison Control/Marijuana Exposure Data



SOURCE: Rocky Mountain Poison and Drug Center

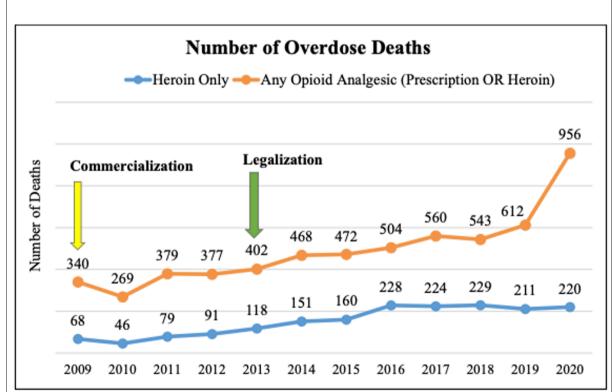
NOTE: Total marijuana-related exposure cases include unknown ages.





SOURCE: Rocky Mountain Poison and Drug Center

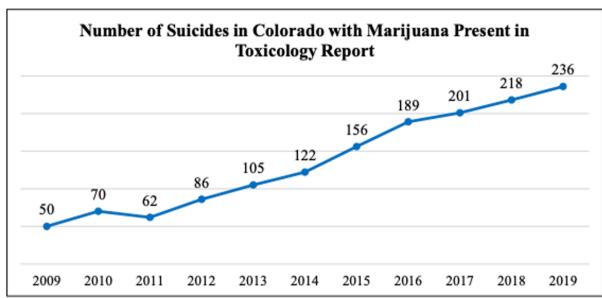
Colorado Opioid Overdose Deaths



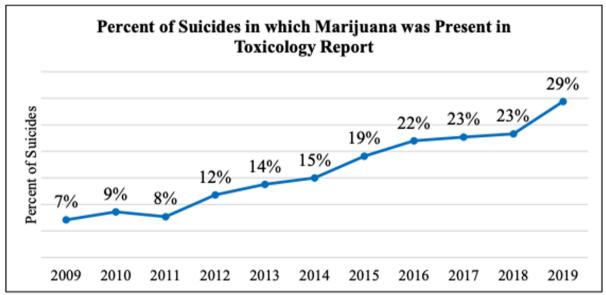
Source: CDPHE, Vital Statistics Program

This data is included in response to reports of declining opioid overdose deaths post-marijuana legalization.

Suicide Data



SOURCE: CDPHE, Colorado Violent Death Reporting System



SOURCE: CDPHE, Colorado Violent Death Reporting System